

***Union Régionale CGT de la Construction, du Bois et de l’Ameublement Nouvelle Aquitaine***

**Aux USCBA de la Nouvelle Aquitaine**

**Aux Militants et responsables des syndicats**

**Aux Représentants Syndicaux**

Bordeaux, le 02 Octobre 2019

Cher (e) s Camarade(s),

Nous organisons une journée d’étude pour travailler sur nos revendications sur la formation continue et professionnelle, dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

**Lundi 20 Avril 2020**

A la Bourse du Travail à Bordeaux

Début de la Journée d’étude : 9 heures précises

Cette journée pourra être prise en charge sur la formation économique, sociale et syndicale (0.016 %).

**Rappel** : la demande d’autorisation d’absence auprès de l’employeur est à faire un mois avant la date du début du stage soit avant le 10 Mars 2020.

*Dès ton inscription, tu t’engages à participer au stage durant toute la semaine*.

A la suite de ce stage, le collectif *« Formation Syndicale »* fédéral vous proposera d’autres formations.

Cette formation syndicale continue contient des modules comme : *Communiquer et prendre la parole, conduire et animer une réunion, réussir la conduite d’un entretien et gérer son temps de travail comme un projet* à suivre dans la continuité.

Ci joint les documents suivants :

* Le bulletin d’inscription
* La demande de congé de formation

Dans l’attente de votre inscription, recevez cher(e)s camarades, nos salutations les plus fraternelles.

***Votre demande de congé de formation économique, sociale et syndicale est à adresser, à votre employeur, dès que vous êtes d’accord et à minima 30 jours à l’avance.***

*Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l’envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.*

*Le congé de formation économique, sociale et syndicale, est accordé sur demande des salariés. Il est de droit, sauf si l’employeur estime, après avis de comité d’entreprise, que l’absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l’entreprise.* ***Tout refus doit être motivé et notifié à l’intéressé dans les huit jours qui suivent le dépôt de la demande.*** *En cas de litiges, le salarié peut saisir le conseil des prud’hommes statuant en référé.*

**OOO**

Nom et prénom du salarié

Adresse

Code Postal et Ville

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur de l’entreprise ou de l’établissement ……………………….

Adresse

Code Postal et Ville

A..........., le …. /…. /….

Objet : demande de congé de formation économique, sociale et syndicale

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L.2145-5 et suivants du Code du Travail, j’ai l’honneur de vous demander l’autorisation de m’absenter de l’entreprise

Le Lundi 20 Avril 2020,

en vue de participer à une formation économique, sociale et syndicale organisée par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé.

Je vous rappelle que conformément à l’article L 2145-6 du code du travail modifié par l’ordonnance N°2017-1386 du 22 Septembre 2017 (V), le salarié bénéficiant du congé de formation économique et syndicale a droit au maintien total par l’employeur de sa rémunération.

Dans l’attente d’une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l’expression de mes sentiments distingués.

[Signature]